

## AVERTISSEMENT

Ce petit bulletin, destiné à remplacer le bulletin N° 3 épuisé, représente, croyons nous, ce que l'on peut imaginer de plus réduit concernant un sujet aussi étendu que celui des "Engrais chimiques et amendements".

Nous nous sommes bornés à rappeler les principes essentiels qui doivent guider le cultivateur de la province de Québec, dans le choix et l'achat des matières fertilisantes. Ne nous arrêtant qu'à celles dont l'usage est d'un intérêt général, actuellement, nous avons à peine signalé les autres, telles que les engrais azotés et potassiques.

Un point sur lequel il nous a paru utile d'insister c'est la distinction à faire entre les amendements et les engrais proprement dits, lorsqu'il s'agit d'acheter. La confusion des deux prêtant à des abus aussi préjudiciables à l'agriculture qu'au commerce honnête.

Bien des considérations et des renseignements n'ont, évidemment, pu être touchés en ces quelques pages destinées seulement à répandre les notions les plus urgentes, de l'avis unanime.

H. M. NAGANT.

